

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 19 JANVIER 2021**, À 19 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI 15 JANVIER 2021.

**PRÉSENTS :** Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffière, sont également présents.

*Monsieur le maire Belvedere souhaite la bienvenue à tous les citoyens présents à l'occasion de la présente séance ordinaire du conseil municipal. Il souhaite également, en son nom et aux noms des membres du conseil, une bonne et heureuse année 2021, remplie de santé, de bonheur et de prospérité. Cette séance se tient sans la présence du public en raison de l'alerte maximale donnée par le gouvernement du Québec pour limiter la propagation de la COVID-19.*

*En vidéoconférence, nous avons tous les membres du conseil qui participe à la séance de leurs résidences ainsi que Monsieur le Maire, monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et Me Caroline Thibault, greffière.*

*Monsieur le maire fait un rappelle que les questions peuvent être soumises par écrit avec le formulaire qui se trouve sur le site web de la Ville et que les citoyens ont jusqu'à midi le jour de la séance pour le remplir.*

*Monsieur le maire fait une mise à jour sur les dates pour le paiement du compte de taxes et les démarches en cours pour protéger une zone boisée.*

## **2021-001** APPROBATION – ORDRE DU JOUR

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec la modification suivante :

- Report du sujet inscrit à l'item 10.01 ;
- Ajout d'un sujet sous varia 60.01 : Octroi d'un contrat – Renouvellement du logiciel AutoDesk pour les années 2021, 2022 et 2023 ;
- Ajout d'un sujet sous varia 60.02 : Modification de l'heure de la séance ordinaire du 9 février 2021 du conseil municipal ;
- Ajout d'un sujet sous varia 60.03 : Avis de motion et dépôt – Projet de règlement modifiant le règlement PC-2928 décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau, pour l'exercice financier 2021.

## **2021-002** APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

## **2021-003** APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 8 ET 15 DÉCEMBRE 2020

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les versions françaises et les versions anglaises des procès-verbaux des séances extraordinaires du 8 et 15 décembre 2020.

**2021-004** DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2020-595  
ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020

La version française et la version anglaise du procès-verbal de correction de la résolution 2020-595 adoptée à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

**2021-005** DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DE  
LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE DU 12 NOVEMBRE 2020

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité consultatif de la bibliothèque publique de Pointe-Claire du 12 novembre 2020 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

**2021-006** PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Madame Line Conway :

- Projet Brivia au 575, boulevard Saint-Jean ;
- Projet de Règlement PC-2775-63-PD1 modifiant le Règlement de Zonage.

Madame Nicole Fournier :

- Projet Brivia au 575, boulevard Saint-Jean ;
- Projet de Règlement PC-2775-63-PD1 modifiant le Règlement de Zonage.

Madame Karen Guaiani :

- Projet Brivia au 575, boulevard Saint-Jean ;
- Projet de Règlement PC-2775-63-PD1 modifiant le Règlement de Zonage.

Monsieur Ben McHugh :

- Projet Brivia au 575, boulevard Saint-Jean ;
- Projet de Règlement PC-2775-63-PD1 modifiant le Règlement de Zonage;
- Étude de circulation.

Madame Barbara Rich :

- Projet Brivia au 575, boulevard Saint-Jean ;
- Projet de Règlement PC-2775-63-PD1 modifiant le Règlement de Zonage ;
- Les restrictions concernant la hauteur des immeubles dans la zone de la forêt Fairview.

Monsieur Dan Gelinas :

- Le prolongement de la date de paiement des taxes.

Monsieur Ian Moodie :

- Le prolongement de la date de paiement des taxes.

Madame Shelagh MacDonald :

- Le 99, avenue Cedar.

Madame Linda Armitage :

- Le 99, avenue Cedar.

Monsieur Pat Habert :

- Le 99, avenue Cedar.

Monsieur James Stevens :

- Le 99, avenue Cedar.

Monsieur Alstair Dinning :

- Les logements abordables et les logements communautaires dans les nouveaux développements de la Ville.

Madame Karen Losinger :

- La forêt Fairview ;
- Les poubelles de la Ville.

Monsieur Michetti :

- La résidence Cambridge pour personnes âgées.

Madame Deborah Lunan :

- Des terrains de tennis et de *pickleball* au parc Valois.

Madame France Séquin :

- Le viaduc du boulevard des Sources (qui donne sur l'autoroute 20 en direction ouest) ;
- Les bornes de recharges pour les voitures électriques.

Madame Susan Weaver :

- Comité consultatif environnement et développement durable ;
- L'équipe environnement et développement durable des travaux publics.

Monsieur Guy Gauthier :

- Les foyers au bois ;
- L'accessibilité des règlements sur le site web de la Ville.

Monsieur Stéphane Licari :

- L'impact de la COVID-19 sur le budget 2020 ;
- L'entreposage des quais du club de yacht de Pointe-Claire sur le domaine public.

**2021-007**

REPORT – APPEL – DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION CONCERNANT L'APPROBATION DE LA DÉMOLITION ET LE REFUS DU PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL VISANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 99, AVENUE CEDAR

Le sujet relatif à l'appel portant sur la décision rendue lors de la séance du comité de démolition du 16 décembre 2020 concernant l'approbation de la démolition et le refus du programme de réutilisation du sol visant l'immeuble situé au 99, avenue Cedar, est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure du conseil.

**2021-008**

DÉPÔT – RAPPORTS CONCERNANT LES REGISTRES QUI ONT ÉTÉ TENUS DURANT UNE PÉRIODE DE 15 JOURS SUIVANT LES PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS DU 9 DÉCEMBRE 2020, RELATIVEMENT AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT PC-2925, PC-2926 ET PC-2927

Les rapports concernant les registres qui ont été tenus durant une période de 15 jours suivant les publications des avis publics du 9 décembre 2020, relativement aux

règlements d'emprunt PC-2925, PC-2926 et PC-2927 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

**2021-009** AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE RELATIVEMENT AU FACTEUR DE DENSITÉ NETTE DE LA ZONE Re41 (COIN DE L'AVENUE DELMAR ET DU BOULEVARD HYMUS) ET AU STATIONNEMENT POUR VISITEURS POUR LES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS MULTIFAMILIAUX

Monsieur le conseiller Webb dépose un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire relativement au facteur de densité nette de la zone Re41 (coin de l'avenue Delmar et du boulevard Hymus) et au stationnement pour visiteurs pour les bâtiments résidentiels multifamiliaux ;

Monsieur le conseiller Webb donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2021-010** ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE RELATIVEMENT AU FACTEUR DE DENSITÉ NETTE DE LA ZONE Re41 (COIN DE L'AVENUE DELMAR ET DU BOULEVARD HYMUS) ET AU STATIONNEMENT POUR VISITEURS POUR LES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS MULTIFAMILIAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire relativement au facteur de densité nette de la zone Re41 (coin de l'avenue Delmar et du boulevard Hymus) et au stationnement pour visiteurs pour les bâtiments résidentiels multifamiliaux.

**2021-011** ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE RELATIVEMENT À LA DENSITÉ ET LA HAUTEUR DE CONSTRUCTION AUTORISÉES DANS LA ZONE RÉSIDENTIELLE Rf6 (À L'ANGLE DU BOULEVARD SAINT-JEAN ET DE L'AVENUE CHAUCER)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'adopter un deuxième projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire relativement à la densité et la hauteur de construction autorisées dans la zone résidentielle Rf6 (à l'angle du boulevard Saint-Jean et de l'avenue Chaucer).

L'assemblée publique de consultation a été remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable.

**2021-012** ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2565 SUR LA CIRCULATION DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE AFIN DE MODIFIER LA DISPOSITION SUR LES FRAIS DE REMORQUAGE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2565 sur la circulation de la Ville de Pointe-Claire afin de modifier la disposition sur les frais de remorquage.

**2021-013** ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 2 400 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 2 400 000 \$ pour le remplacement de la flotte de véhicules et équipements, et ce, sur une période de vingt (20) ans.

**2021-014** ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 990 000 \$, À CES FINS

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,

**RÉSOLU :** Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'adopter un règlement décrétant l'exécution de travaux sur les bâtiments municipaux, ainsi qu'un emprunt de 3 990 000 \$, à ces fins, et ce, sur une période de vingt (20) ans.

**2021-015** ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES EN DIVERS ENDROITS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 770 000 \$, À CES FINS

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'adopter un règlement décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures municipales en divers endroits du secteur résidentiel, ainsi qu'un emprunt de 3 770 000 \$, à ces fins, et ce, sur une période de vingt (20) ans.

**2021-016** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 2400, BOULEVARD DES SOURCES

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement  
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 2400, boulevard des Sources :

- a) L'installation d'une enseigne monument identifiant un maximum de six (6) occupants là où ce n'est pas autorisé ;
- b) L'identification du nom du centre sur une enseigne monument plutôt que sur le mur du bâtiment ;
- c) Que la hauteur d'une enseigne monument soit de 4,6m (15,1pi) plutôt que la hauteur maximale autorisée de 2,5m (8,2pi).

**2021-017** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 46, AVENUE FIFTH

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement  
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 46, avenue Fifth la construction d'un garage avec une largeur intérieure de 3,1m (10,2pi), mesurée à partir de la porte, plutôt que la largeur intérieure minimale requise de 3,5m (11,5pi).

**2021-018** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 70, AVENUE LITTLE ROCK

*Madame la conseillère Thorstad-Cullen s'est retirée, n'a pas pris part aux délibérations, s'est abstenue de voter et n'a pas tenté d'influencer la décision.*

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 70, avenue Little Rock une allée d'accès pour véhicule existante, dont la largeur ne respecte pas les dispositions de l'article 5.6 d) du Règlement de Zonage.

**2021-019** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 71, BOULEVARD HYMUS

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 71, boulevard Hymus le remplacement des composantes d'une enseigne monument non conforme.

**2021-020** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 26, AVENUE DE L'ÉGLISE

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 26, avenue de l'Église la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial avec une marge de recul latérale adjacente à l'autoroute 20 de 4,7m (15,41pi), plutôt que la marge de recul minimale requise de 22m (72,2pi).

**2021-021**

**OCTROI – DÉROGATION MINEURE – LOT 5 888 168 (LOT VACANT SUR LE BOULEVARD HYMUS ENTRE LES AVENUES ALSTON ET PAPRICAN)**

**RÉSOLU :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre sur le lot 5 888 168 (lot vacant sur le boulevard Hymus entre les avenues Alston et Paprican) un bâtiment accessoire (centre communautaire) :

- a) Attaché aux bâtiments principaux adjacents avec un passage couvert plutôt que détaché, tel que requis ;
- b) Comprenant une piscine intérieure, une salle de sport et une salle polyvalente, là où ce n'est pas autorisé ;
- c) D'une hauteur totale de 4,72m (15,5pi) plutôt que la hauteur maximale autorisée de 3,7m (12,1pi) ;
- d) Avec un toit plat plutôt qu'avec un toit en pente.

**2021-022**

**OCTROI – USAGE CONDITIONNEL – LOT 3 913 229, PLACE DE LA TRIADE**

Vote contre :  
Monsieur le conseiller Cowan

**RÉSOLU :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et majoritairement  
D'octroyer une demande d'usage conditionnel pour permettre sur le lot 3 913 229, Place de la Triade, en zone commerciale Cb7 du secteur Centre-Ville, la construction d'un bâtiment pour un usage d'habitation résidentiel multifamilial, et ce, aux conditions suivantes :

1. Les logements offerts doivent répondre aux besoins d'une clientèle variée et permettre la mixité intergénérationnelle et sociale, en offrant une diversité des typologies et de superficies de logements ;
2. Le projet doit permettre l'accessibilité universelle et inclure des logements adaptés et accessibles ;
3. Des espaces intérieurs communs dont l'aire combinée est d'au moins 150 m<sup>2</sup>, doivent être aménagés et dédiés à la vie communautaire, sportive ou de loisirs ;
4. Le niveau sonore intérieur de tous les logements doit être inférieur à 40 dBA Leq (24h), et un espace extérieur de détente doit être aménagé au sol, dont le niveau sonore doit être inférieur à 55 dBA Leq (24h) ;
5. Une terrasse commune comportant du mobilier urbain doit être aménagée sur le toit de l'immeuble et comprendre un espace végétalisé (toit vert) d'une superficie minimale de 250 m<sup>2</sup> ;
6. Une distance d'au moins 35 m doit être maintenue entre l'emprise de l'autoroute et le bâtiment, et cet espace doit être aménagé de talus végétalisés, planté d'arbres conifères et feuillus, et garni d'écrans antibruit, dont l'ensemble est d'au moins 3 m de hauteur ;
7. L'aménagement paysager du terrain doit comprendre un jardin de pluie et des noues de bio rétention, des plantations d'arbres et arbustes variés, du mobilier urbain de détente, une aire de jeu pour les jeunes enfants, un potager communautaire ainsi qu'une fontaine ou un plan d'eau ornemental ;
8. Un réseau de sentiers pour les piétons doit être construit sur le site même et en bordure ouest du terrain, entre le trottoir de la Place de la Triade et celui de la voie de service de l'autoroute Transcanadienne ;
9. L'aire de stationnement extérieur doit prévoir au moins : 2 cases avec borne de recharge électrique, 3 cases pour l'autopartage, 4 cases pour les personnes à mobilité réduite et 12 cases pour les vélos ;
10. Le pavage doit être une combinaison de pavé de gazon, de pavé perméable et ornemental et de pavage à haute réflectance solaire ;

11. Tout branchement aux réseaux électriques et de télécommunications doit être souterrain.

De plus, afin d'améliorer l'offre d'unités de logements abordables sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire, le développeur s'engage à contribuer à raison de 135 000\$ à un Fonds de développement du logement abordable de la Ville de Pointe-Claire, que celle-ci devra avoir créé au cours de la période d'un an suivant la date de la présente résolution. Toutefois, si un tel fonds n'est pas créé par la Ville de Pointe-Claire un an suivant la date de la présente résolution, le promoteur n'aura pas à verser cette contribution financière.

**2021-023**

**OCTROI – USAGE CONDITIONNEL – 12, AVENUE PERRIER**

**RÉSOLU :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
D'octroyer une demande d'usage conditionnel pour permettre au 12, avenue Perrier l'exploitation d'un bureau de professionnel en tant qu'usage additionnel à l'habitation.

**2021-024**

**OCTROI – USAGE CONDITIONNEL – LOT 2 527 393, AVENUE FRONTENAC**

ATTENDU que la propriété connue sous le numéro de lot 2 527 393, avenue Frontenac est située dans la zone commerciale Cb4 du secteur Centre-ville ;

ATTENDU que le règlement PC-2791 sur les usages conditionnels (chapitre 6.1.3) permet au conseil d'autoriser le développement d'un projet résidentiel multifamilial dans une zone commerciale du secteur Centre-ville, si une telle occupation satisfait aux objectifs qui suivent et à certains critères :

- a) Permettre la transformation de terrains présentement occupés par des centres commerciaux traditionnels de faible densité, qui sont en rupture avec leur environnement et difficilement accessible sans voiture, en milieux de vie mixte, à échelle humaine et en lien avec leur environnement ;
- b) Améliorer la dynamique urbaine, la convivialité et la mixité du centre-ville tout en assurant une qualité de vie supérieure aux résidents de ces projets mixtes, par un meilleur aménagement de l'environnement et du domaine public ;
- c) Collaborer avec les promoteurs pour favoriser l'utilisation de méthodes axées sur le développement durable, touchant les aspects sociaux, économiques et environnementaux et misant sur les transports actifs et la proximité d'une gare multimodale de transports collectifs, en échange d'une permission de développement mixte et plus dense ;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a reçu et étudié une demande d'usage conditionnel pour cette propriété, afin d'y autoriser un projet de redéveloppement d'usage mixte, principalement résidentiel, et qu'il a recommandé son approbation, lors de sa réunion du 7 décembre 2020 ;

Votes contre :

Monsieur le conseiller Cowan  
Madame la conseillère Stainforth

**RÉSOLU :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et majoritairement  
D'octroyer une demande d'usage conditionnel pour permettre sur le lot 2 527 393, avenue Frontenac, en zone commerciale Cb4 du secteur Centre-Ville, la construction d'un complexe immobilier à usages mixtes destiné principalement à l'usage d'habitation résidentiel multifamilial, et ce, aux contions suivantes :

1. Les logements offerts doivent répondre aux besoins d'une clientèle variée et permettre la mixité intergénérationnelle et sociale, en offrant une diversité des typologies et de superficies de logements, et en incluant des logements adaptés ;
2. Le projet doit permettre l'accessibilité universelle; les entrées donnant accès aux logements et aux locaux commerciaux et communautaires doivent être situées au même niveau que le trottoir adjacent ;
3. Des espaces intérieurs communs dont l'aire combinée est d'au moins 525 m<sup>2</sup>, doivent être aménagés et dédiés à la vie communautaire, sportive ou de loisirs, accessibles pour les résidents et pour les travailleurs des espaces bureau ;

4. Le projet devra viser une certification BOMA BEST (Immeubles écoresponsables) et les aménagements doivent être conçus en tenant compte des critères LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) ;
5. Une placette publique intégrant de l'art urbain doit être aménagée au coin de l'avenue Revcon et du boulevard Brunswick, qui constituera l'entrée principale du projet et contribuera à l'animation urbaine. Elle devra inclure du mobilier urbain et donner accès à un toit-jardin par le biais d'escaliers et d'une rampe pour permettre l'accessibilité universelle ;
6. Un toit-jardin devra être aménagé et être d'une superficie d'au moins 30% de la superficie du terrain et composé presque exclusivement d'espace vert. Ce jardin devra inclure des jeux pour enfants, des aires de repos avec mobilier de jardin, une piscine extérieure et un jardin communautaire, ainsi qu'une stratégie de récupération des eaux de pluie pour l'entretien des aménagements ;
7. Le projet doit inclure au moins 10 % de la superficie du terrain en surfaces perméables et en espaces de verdure au niveau du sol, tels que des aires gazonnées et des fosses de plantation. Ces espaces doivent être plantés d'arbres à petit, moyen et grand déploiement et d'arbustes afin d'offrir une canopée généreuse; les aires de stationnement extérieures doivent être aménagées de bandes de plantations et d'arbres ;
8. Un alignement dense d'arbres à grand déploiement doit être planté en bordure de chaque voie publique adjacente au projet afin de créer un écran entre la circulation automobile et les usagers, à même des fosses de plantation qui auront une utilité pour la rétention des eaux pluviales. Cet aménagement doit être complété d'un trottoir élargi limitrophe au boulevard Brunswick ainsi qu'en façade de chaque phase du projet, de mobilier urbain, et être conçu au bénéfice des usagers du transport en commun, des piétons et cyclistes, dans un environnement agréable, confortable et sécuritaire ;
9. Une rangée d'arbres dans un aménagement paysager doit permettre d'atténuer les nuisances et les externalités négatives potentielles provenant des propriétés industrielles voisines ;
10. Des supports à vélos, facilement accessibles à tous, doivent être fournis à l'extérieur le long du boulevard Brunswick pour les visiteurs des locaux commerciaux et bureaux. Des vélos partagés devront être disponibles pour les résidents du complexe ;
11. Une navette électrique (mini taxi van) privée pourra desservir les résidents du projet en direction de la gare Réseau Express Métropolitain (REM) ;
12. Au moins trois (3) cases de stationnement doivent être désignées pour des véhicules en autopartage dans l'espace de stationnement extérieur, et des démarches doivent être entreprise par le développeur pour créer un partenariat avec une entreprise spécialisée dans le domaine ;
13. Des bornes de recharge pour voitures électriques devront être mises à la disposition des résidents et des visiteurs à raison de 4% du total de cases de stationnement proposées ;
14. Le stationnement extérieur doit représenter 8 % du total de cases du projet, doit être réservé aux visiteurs et à la clientèle commerciale, et doit comprendre 5 bornes de recharge pour véhicules électriques ;
15. Tout branchement aux réseaux électriques et de télécommunications doit être souterrain.

**2021-025**

**OCTROI – USAGE CONDITIONNEL – 601, BOULEVARD SAINT-JEAN**

**RÉSOLU :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
D'octroyer une demande d'usage conditionnel pour permettre au 601, boulevard Saint-Jean, en zone résidentielle Rf6, la construction d'une station d'essence et d'un dépanneur sur un terrain déjà occupé par un tel usage.



**2021-026** APPROBATION – PIIA

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à ses réunions du 9 mars 2020, du 4 mai 2020, du 1<sup>er</sup> juin 2020, du 5 octobre 2020, du 7 décembre 2020 et du 11 janvier 2021 ;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les plans et les documents associés aux projets suivants :

| Adresse                              | Projet d'aménagement                                 | Garantie financière |
|--------------------------------------|--|---------------------|
| 18, avenue Claremont                 | Démolition et nouvelle construction                  | 18 000 \$           |
| 61, avenue King                      | Démolition et nouvelle construction                  | 6 200 \$            |
| Lot 3 913 229 – Place de la Triade   | Construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial | 250 000 \$          |
| 167, avenue Broadview                | Démolition et nouvelle construction                  | 10 318 \$           |
| 2, avenue Saint-Joachim              | Agrandissement et rénovations extérieures            | 2 000 \$            |
| 250, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore | Rénovations extérieures (fenêtres)                   | 2 000 \$            |

et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés; ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale,

D'indiquer que les requérants devront produire, avant la délivrance d'un permis, une garantie financière au montant indiqué aux plans approuvés, afin d'assurer la réalisation des travaux conformément aux plans approuvés et dans les délais prescrits.

**2021-027** DÉPÔT – LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 19 NOVEMBRE 2020 AU 7 JANVIER 2021 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 19 NOVEMBRE 2020 AU 7 JANVIER 2021

La liste des amendements budgétaires pour la période du 19 novembre 2020 au 7 janvier 2021 et le registre des chèques pour la période du 19 novembre 2020 au 7 janvier 2021 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

**2021-028** AUTORISATION – PAIEMENT DES SOMMES DUES POUR LES CONTRATS D'ASSURANCES DOMMAGES POUR LE TERME 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU : D'autoriser le paiement des primes en assurances pour le terme 2021 comme suit à :

- BFL Canada un montant total de 274 777,55 \$ ; et
- La Capitale Assurances générales un montant de total de 47 500,02 \$ ;

D'autoriser le versement d'une somme de 90 882 \$ à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), représentant la quote-part de la Ville de Pointe-Claire au fonds de garantie pour le terme 2021 ;

D'autoriser le versement d'une somme de 1897,06 \$ à Fidema Groupe Conseils Inc., pour les responsabilités assumées à titre de consultant du Regroupement des municipalités de l'île de Montréal pour le terme 2021 ;

D'autoriser la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution ;

D'imputer ces dépenses aux postes budgétaires 02-195-00-441 et 02-195-00-955, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15544 émis le 12 janvier 2021.

**2021-029** APPROBATION – CHANGEMENT DE NOM DU CHALET GRANDE-ANSE PAR CHALET BAIE-DE-VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver le changement de nom du Chalet Grande-Anse par Chalet Baie-de-Valois.

**2021-030** AUTORISATION – SIGNATURE – ENTENTE PRÉALABLEMENT AUTORISÉE PAR LE CONSEIL EN VERTU DE LA RÉOLUTION 2020-310

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'autoriser monsieur Gilles Girouard, directeur – Culture, Sports, Loisirs et Développement communautaire, à signer l'entente préalablement autorisée par le conseil en vertu de la résolution 2020-310, concernant la réalisation d'une murale sur la station de pompage (salle des tamis) par le collectif Art du Commun, gagnants de l'appel de dossiers lancés en janvier 2020 à ce propos.

**2021-031** AUTORISATION – DONATION D'UN ABONNEMENT DE PAGAYAGE LIBRE FAMILIALE POUR L'ENCAN SILENCIEUX VIRTUEL DE LA RÉSIDENCE DE SOINS PALLIATIFS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'autoriser la donation d'un abonnement de pagayage libre familiale pour l'encan silencieux virtuel de la résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île.

**2021-032** AUTORISATION – SOUPER GASTRONOMIQUE À DOMICILE AU PROFIT DE LA RÉSIDENCE DE SOINS PALLIATIFS TERESA-DELLAR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'autoriser le maire ainsi que sa conjointe à représenter la Ville de Pointe-Claire au souper gastronomique à domicile au profit de la résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar qui aura lieu le vendredi 12 février 2021 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à cette activité conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15586 émis le 17 décembre 2020.

**2021-033** SOUTIENS FINANCIERS – DIVERS ORGANISMES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'octroyer des soutiens financiers à divers organismes pour un montant total de 45 650 \$ de la façon suivante :

| Organisme                             | Montant   |
|---------------------------------------|-----------|
| Lakeshore General Hospital Foundation | 33 500 \$ |
| Karnak Shriners                       | 500 \$    |
| West Island Palliative Care Residence | 10 000 \$ |
| Christian Action                      | 500 \$    |
| Low Vision Self-Help Association      | 750 \$    |
| Comité de loisirs Villa St-Louis      | 400 \$    |

D'imputer ces dépenses aux postes budgétaires 02-193-00-963 et 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15611 émis le 18 décembre 2020.

- 2021-034** AUTORISATION – SIGNATURE – AVENANT À L'ENTENTE INTER-MUNICIPALE INTERVENUE AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL CONCERNANT L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN D'UN SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION VOCALE (SERAM)
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'autoriser la signature de l'avenant 3 à l'entente inter-municipale intervenue avec la Ville de Montréal concernant l'acquisition, l'installation et l'entretien d'un système de radiocommunication vocale (SERAM), dans la mesure où cet avenant est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 20-141-15562 ;
- D'autoriser Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, à signer ledit avenant pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.
- 2021-035** OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DEUX CAMIONNETTES (4X4) AVEC CABINE D'ÉQUIPE, ANNÉE 2021
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de deux camionnettes (4x4) avec cabine d'équipe, année 2021, à JACQUES OLIVIER FORD, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 109 444,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP200064 ;
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-420-02-913, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15589 émis le 5 janvier 2021.
- 2021-036** OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UNE CAMIONNETTE (4X4), CHÂSSIS CABINE, ANNÉE 2021
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'une camionnette (4x4), châssis cabine, année 2021, à JACQUES OLIVIER FORD, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 67 254,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP200065 ;
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-420-02-913, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15593 émis le 5 janvier 2021.
- 2021-037** OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN VÉHICULE VUS NEUF, TRACTION INTÉGRALE, ANNÉE 2021
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'un véhicule VUS neuf, traction intégrale, année 2021, à JACQUES OLIVIER FORD, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 40 235,50 \$, taxes incluses, avec l'option d'achat, conformément aux documents de l'appel d'offres TP200063 ;
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-420-02-913, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15599 émis le 5 janvier 2021.
- 2021-038** OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UNE FOURGONNETTE AVEC TRACTION INTÉGRALE ET TOIT SURÉLEVÉ, ANNÉE 2021
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'une fourgonnette avec traction intégrale et toit surélevé, année 2021, à JACQUES OLIVIER FORD, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 64 381,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP200066 ;
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-420-02-913, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15596 émis le 5 janvier 2021.

**2021-039** OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX VISANT À AMÉLIORER LE DRAINAGE ENTRE LES DEUX ARÉNAS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux visant à améliorer le drainage entre les deux arénas de la Ville de Pointe-Claire, à BERNARD SAUVÉ EXCAVATION INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 66 262,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2057-20018 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-520-00-004, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15545 émis le 9 décembre 2020.

**2021-040** OCTROI D'UN CONTRAT – L'ÉGOUT PLUVIAL PROPOSÉ DANS LE PARC EDGEWATER

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'égout pluvial proposé dans le parc Edgewater, à A. DESORMEAUX EXCAVATION (9267-7368 QUÉBEC INC.), qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 140 844,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2058-20077 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-32-821, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15603 émis le 21 décembre 2020.

**2021-041** OCTROIS DE CONTRATS – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE LIVRES EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer des contrats pour la fourniture et la livraison de livres en français et en anglais, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, à LIVRES BABAR INC., LIBRAIRIE CLIO, PARAGRAPHÉ, LIBRAIRIE MONET et LIBRAIRIE RAFFIN, pour un montant total de 295 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres LP210001 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-30-671, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15569 émis le 6 janvier 2021.

**2021-042** OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX CORRECTIFS POUR LA STABILISATION DES BERGES DU LAC SAINT-LOUIS SUR LES LOTS 4 256 094 ET 4 253 131 – SEGMENT 42

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux correctifs pour la stabilisation des berges du lac Saint-Louis sur les lots 4 256 094 et 4 253 131 – segment 42, à URBEX CONSTRUCTION INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 126 896,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2056-18231 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-413-42-802, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15580 émis le 17 décembre 2020.

**2021-043** OCTROI D'UN CONTRAT – LA PRODUCTION ET LA FOURNITURE DES PLANTES ANNUELLES POUR LE PRINTEMPS 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour la production et la fourniture des plantes annuelles pour le printemps 2021, à LES SERRES RIEL INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 53 463,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP200069 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-72-628, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15665 émis le 8 janvier 2021.

**2021-044** OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'ABATTAGE DE FRÊNES ET DE  
RAMASSAGE DE DÉBRIS LIGNEUX POUR 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour des travaux d'abattage de frênes et de ramassage de  
débris ligneux pour 2021, à ARBO-DESIGN INC., qui a fourni la plus basse  
soumission conforme, pour un montant total de 221 117,30 \$, taxes incluses,  
conformément aux documents de l'appel d'offres TP210001 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-010, tel qu'il appert du  
certificat du trésorier n° 21-15659 émis le 7 janvier 2021.

**2021-045** APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA RÉPARATION DE LA  
BRANCHE SUD-OUEST DE L'AVENUE WINSTON CIRCLE ET POUR LA  
RÉHABILITATION STRUCTURALE DE LA CONDUITE D'AQUEDUC RELIANT  
L'AVENUE WAVERLEY À L'AVENUE WINSTON CIRCLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec ALI EXCAVATION INC.,  
pour la réparation de la branche sud-ouest de l'avenue Winston Circle et pour la  
réhabilitation structurale de la conduite d'aqueduc reliant l'avenue Waverley à  
l'avenue Winston Circle, pour un montant total de 13 598,43 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un  
montant total de 498 198,21 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-32-821, tel qu'il appert du  
certificat du trésorier n° 20-15534 émis le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

**2021-046** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – INSPECTIONS  
TÉLÉVISÉES DES CONDUITES ET DES REGARDS D'ÉGOUT

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec CAN-EXPLORE INC., pour  
des inspections télévisées des conduites et des regards d'égout, pour un montant  
total de 11 279,31 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un  
montant total de 158 551,94 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-32-896, tel qu'il appert du  
certificat du trésorier n° 20-15561 émis le 11 décembre 2020.

**2021-047** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉAMÉNAGEMENT  
PARTIEL DU TERRAIN DE BALLE-MOLLE AU PARC CEDAR PARK HEIGHTS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec AMÉNAGEMENTS SUD-  
OUEST, pour le réaménagement partiel du terrain de balle-molle au parc Cedar Park  
Heights, pour un montant total de 8 170,16 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un  
montant total de 225 261,36 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-32-874, tel qu'il appert du  
certificat du trésorier n° 20-15621 émis le 6 janvier 2021.

**2021-048** APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – REMPLACEMENT DU  
SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE TENNIS DU PARC CLEARPOINT

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec POULIN ÉLECTRIQUE,  
pour le remplacement du système d'éclairage du terrain de tennis du parc  
Clearpoint, pour un montant total de 13 016,92\$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 156 798,91 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-12-851, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15616 émis le 6 janvier 2021.

**2021-049**

**APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉPARATION DE LA CHAUSSÉE DE L'AVENUE GREYSTONE À L'OUEST DE L'AVENUE HERMITAGE**

---

**RÉSOLU** :

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec RÉHABILITATION DU O INC., pour la réparation de la chaussée de l'avenue Greystone à l'ouest de l'avenue Hermitage, pour un montant total de 21 011,83 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 319 011,83 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-420-82-910, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15618 émis le 6 janvier 2021.

**2021-050**

**APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DU CHALET GRANDE-ANSE**

---

**RÉSOLU** :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec GROUPE PICHÉ CONSTRUCTION INC., pour la reconstruction du Chalet Grande-Anse, pour un montant total de 35 905,44 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 4 296 787,32 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-420-02-915, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15588 émis le 18 décembre 2020.

**2021-051**

**CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ENTRETIEN, D'INSPECTION ET DE RÉPARATION DES GÉNÉRATRICES DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE**

---

**RÉSOLU** :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
DE prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec TOROMONT INC. (HEWITT), pour la fourniture de services professionnels d'entretien, d'inspection et de réparation des génératrices de la Ville de Pointe-Claire, pour un montant total de 44 529,82 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-10-534, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15509 émis le 27 novembre 2020.

**2021-052**

**CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – L'INSPECTION MENSUELLE ET ANNUELLE DES AIRES DE JEUX DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE**

---

**RÉSOLU** :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec CONCEPTION PAYSAGE INC., pour l'inspection mensuelle et annuelle des aires de jeux de la Ville de Pointe-Claire, pour un montant total de 42 609,74 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-17-001 et 03-920-20-010, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15552 émis le 9 décembre 2020.

**2021-053**

**CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DIVERS TYPES DE PIERRES**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

**RÉSOLU :** DE se prévaloir de l'année d'option prévue au contrat intervenu avec LES CARRIÈRES RÉGIONALES, pour la fourniture et la livraison de divers types de pierres, pour un montant total de 200 773,48 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-320-00-621, 02-330-00-621, 02-413-01-621 et 02-415-00-621, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15572 émis le 5 janvier 2021.

**2021-054** CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – FOURNITURE DE SERVICE PROFESSIONNELS POUR DES TRAVAUX D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PISCINES ET DES PATAUGEOIRES EXTÉRIEURES

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE se prévaloir de l'année d'option prévue au contrat intervenu avec SODEM INC., pour la fourniture de services professionnels pour des travaux d'ouverture et de fermeture des piscines et des pataugeoires extérieures, pour un montant total de 42 793,50 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-42-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15631 émis le 7 janvier 2021.

**2021-055** CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – L'ENTRETIEN HORTICOLE DU PARC NATUREL TERRA-COTTA

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE se prévaloir de l'année d'option prévue au contrat intervenu avec LES RÉNOVATIONS JOCELYN DÉCOSTE, pour l'entretien horticole du parc naturel Terra-Cotta, pour un montant total de 56 673,39, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-75-572, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15620 émis le 8 janvier 2021.

**2021-056** CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – LOCATION DE QUATRE NIVELEUSES, INCLUANT LES OPÉRATEURS

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE se prévaloir de l'année d'option prévue au contrat intervenu avec ENTREPRISE VAILLANT, pour la location de quatre niveleuses, incluant les opérateurs, pour un montant total de 114 055,20\$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-513, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15655 émis le 8 janvier 2021.

**2021-057** CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON, À LOCATION, D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR AU PROPANE CLÉ EN MAIN

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE se prévaloir de l'année d'option prévue au contrat intervenu avec ÉQUIPEMENT EMU LTÉE, pour la fourniture et la livraison, à location, d'un chariot élévateur au propane clé en main, pour un montant total de 13 054,72 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-823-20-649, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15601 émis le 5 janvier 2021.

**2021-058** CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LOCALISATION DE FUITES D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE se prévaloir de l'année d'option prévue au contrat intervenu avec LES SERVICES PIERRE GOULET INC., pour la fourniture de services professionnels de localisation de fuites d'eau sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire, pour un montant total de 16 705,87 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-01-524, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15605 émis le 5 janvier 2021.

**2021-059** CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE NETTOYAGE DE GRAFFITIS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET POUR LE MAINTIEN DE LA PROPRIÉTÉ DU TUNNEL DU GOLF

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE se prévaloir de l'année d'option prévue au contrat intervenu avec GOODBYE GRAFFITI, pour la fourniture de services professionnels de nettoyage de graffitis sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire et pour le maintien de la propriété du tunnel du golf, pour un montant total de 18 701,83 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15578 émis le 5 janvier 2021.

**2021-060** APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES 2021, AVEC LES ANNÉES 2023 ET 2025 EN OPTION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels pour la vérification de l'optimisation des ressources 2021, avec les années 2023 et 2025 en option, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 20-150-15627.

**2021-061** APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION ET EN INSPECTION IMMOBILIÈRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels en évaluation et en inspection immobilière, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 21-611-15661 ;

D'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu aux articles 573.1.0.1 et 573.1.0.1.2 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

**2021-062** DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2021

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de janvier 2021, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

**2021-063** APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 19 JANVIER 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 19 janvier 2021, telle que signée par M. Robert-F. Weemaes, directeur général.

**2021-064** ADOPTION – MODIFICATIONS – DOCUMENTS CONCERNANT LES CONDITIONS, LES AVANTAGES ET LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL-CADRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter des modifications apportées aux documents concernant les conditions, les avantages et la politique de rémunération du personnel-cadre de la Ville de Pointe-Claire.



**2021-065** ADOPTION – MODIFICATIONS – POLITIQUE DE DÉPLACEMENT À LA DEMANDE DE L'EMPLOYEUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'adopter des modifications apportées à la politique de déplacement à la demande de l'employeur.

**2021-066** OCTROI D'UN CONTRAT – RENOUELEMENT DU LOGICIEL AUTODESK POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour le renouvellement du logiciel AutoDesk pour les années 2021, 2022 et 2023, à CANSEL SURVEY EQUIPMENT (SOLICAD), qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 60 643,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IP210005 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-138-00-551, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15508 émis le 7 janvier 2021.

**2021-067** MODIFICATION DE L'HEURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le décret du Gouvernement du Québec numéro 2-2021 du 8 janvier 2021 (ci-après « le décret »);

CONSIDÉRANT que le décret interdit notamment à toute personne de se trouver hors de sa résidence entre 20 heures et 5 heures;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-479 adoptée le 3 novembre 2020 par le Conseil municipal, approuvant le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2021 et fixant l'heure de début à 19 heures

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
De fixer à 16 heures l'heure de début de la séance ordinaire du 9 février 2021, advenant le maintien des mesures de restriction prévu au décret numéro 2-2021, quant aux heures de confinement obligatoire de la population à leur résidence (« couvre-feu »), ou la mise en place de nouvelles mesures de restriction ayant un impact équivalent et/ou limitant significativement les droits de déplacements de la population;

Qu'advenant un assouplissement des paramètres du couvre-feu, permettant au Conseil municipal de disposer d'un minimum de deux heures pour la tenue de sa séance, l'heure prévue à la résolution 2020-479 serait maintenue.

**2021-068** AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2928 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET DES TARIFS EXIGIBLES POUR LA FOURNITURE DE L'EAU, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Madame la conseillère Homan dépose un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2928 décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau, pour l'exercice financier 2021 ;

Madame la conseillère Homan donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2021-069**

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
DE lever la séance à 20 h 12.

\_\_\_\_\_  
John Belvedere, Maire

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Thibault, Greffière